



FONDATION



DU PATRIMOINE

Bourgogne
Franche-Comté

**SOUSCRIPTION
FAITES UN DON
POUR CE PROJET**

Préservez aujourd'hui l'avenir en restaurant notre patrimoine

www.fondation-patrimoine.org/56898

Restaurons le puits et le four à pain de la Planche à Laizé (Saône-et-Loire)

Le puits et le four à pain de la Planche sont des témoins de la vie de notre village... Afin de les transmettre aux générations futures, nous souhaitons les restaurer !

Un témoin de la vie du village

Le four à pain : Le four actuel a été construit en 1850 et rénové en 1891. Construit sur un plan rectangulaire, il est couvert par une charpente à 2 pans et de tuiles romaines en terre cuite. Une soue à cochon privée lui est adossée. **Cet édifice desservait les habitants du hameau dit « de la Planche »** ainsi que les quartiers proches dits « des Barras et de Beudémou » après la disparition du four des Barras à une date inconnue.

Le puits : Adossé au four à pain se situe un puits dont la partie émergente du fût est en partie démolie. Aucun document d'archives, références historiques, gravure ou photographie ne permettent de dater avec précision la construction de ce puits dit « à signoule ». De forme ronde, à margelle et construit en pierres, les éléments qui le composent semblent de même facture que le puits du quartier dit « des Barras » dont la construction est antérieure à 1830.

De travaux nécessaires

Les deux édifices sont aujourd'hui dans un état **de délabrement important**. **La couverture et les maçonneries du four sont très endommagées**, à l'intérieur la restauration des voûtes en briques et le remplacement des pierres d'entrée du four sont des interventions d'urgence. **La maçonnerie du puits est en partie effondrée**, il y a un risque certain de disparition si une restauration n'est pas engagée dans les délais les plus courts. Sur le dispositif de puisage de l'eau, seul, reste en place un élément métallique de manivelle, le cabestan servant à l'enroulage de la corde ayant disparu ainsi que la grille de protection.

Des **travaux de taille de pierre ainsi que de ferronnerie d'art** nécessitent le recours incontournable au savoir-faire de maîtres artisans professionnels. **L'ensemble des travaux restants sera réalisé par les bénévoles et adhérents de l'association culture et patrimoine** qui assurera la maîtrise d'œuvre de cette opération.

Soutenez la restauration

Malgré les fonds publics sollicités, la somme restant à notre charge est importante. **Grâce à la précieuse aide de l'association Laizé-Blany Culture et Patrimoine, nous mettons en place une souscription, en partenariat avec la Fondation du patrimoine**. Nous pouvons tous, particuliers, entreprises, devenir acteur de la restauration de notre patrimoine. **Au-delà de la sauvegarde du patrimoine, notre objectif est de contribuer au renforcement social, en mobilisant les énergies et en valorisant les savoir-faire autour de projets communs.**

Vous pouvez nous aider en faisant un don par chèque ou en ligne sur le site sécurisé de la Fondation. Voyez au recto comment chaque donateur pourra bénéficier de déductions fiscales incitatives. La Fondation du patrimoine pourra apporter un financement complémentaire en fonction du montant de collecte.

Merci !

Contacts et renseignements sur ce projet

Auprès du maître d'ouvrage : Mairie de Laizé, 35 rue du Prieuré, 71870 Laizé

Tel : 03 85 36 91 53 E-mail : mairie.laize@wanadoo.fr

Ou l'Association Laizé-Blany Culture et patrimoine : 35 rue Prieuré, 71870 Laizé

Tel : 03 85 36 94 89 / E-Mail : laizeblanyculturepatrimoine@gmail.com

Ou Fondation du patrimoine Bourgogne Franche-Comté : 88 rue Jean-Jacques Rousseau - BP 25105 - 21051 DIJON

Tel : 03 80 65 79 93 / E-Mail : bfc Dijon@fondation-patrimoine.org

Voir tous nos projets sur internet : www.fondation-patrimoine.org

Je fais un don de €

pour la restauration de PUIITS ET FOUR A PAIN DE LA PLANCHE A LAIZE (71)

La Fondation du patrimoine, créée par la loi du 2 juillet 1996, a été reconnue d'utilité publique le 18 avril 1997.

J'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, dans le cas de fonds subsistants à l'issue de la présente opération, ou si celle-ci n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après la date de lancement de la présente souscription, ou si cette dernière était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6%.

Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine.

Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription.

Je souhaite recevoir un reçu fiscal, à joindre à ma déclaration de revenus, me permettant de bénéficier d'une économie d'impôt au titre de l'impôt :

Sur le revenu Sur la fortune immobilière (IFI) Sur les sociétés

Ordre du chèque : Fondation du patrimoine : Puits et four à pain de la Planche à Laizé

Pour les **particuliers**, ce don ouvre droit à une **réduction de l'impôt sur le revenu**,

à hauteur de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable. (Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt).

Ou de l'impôt sur la fortune immobilière à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 €. (Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €). (Ex : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt).

Pour les **entreprises**, réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 5% du chiffre d'affaires. (Ex : Un don de 100 € = 60 € d'économie d'impôt).

► **Seuls les dons de particuliers ayant obtenu un label de la Fondation du patrimoine durant la durée de celui-ci, et les entreprises ayant travaillé sur le chantier de restauration, pour les travaux concernant cette souscription ne pourront pas bénéficier de reçus fiscaux.**

Nom ou société.....

Adresse fiscale (adresse de votre chèque) **Le reçu fiscal sera établi exclusivement au nom et adresse du chèque.**

CP Ville.....

Tél.....Mail

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir et l'association seront également destinataires ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous leurs communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, ainsi qu'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale de Bourgogne.

Comment faire votre don ?

1 don = 1 reçu fiscal envoyé, à déduire du montant de votre impôt

Par courrier

► Envoyez ce bulletin complété et accompagné de votre chèque signé

(ordre : Fondation du patrimoine : PUIITS ET FOUR A PAIN DE LA PLANCHE A LAIZE)

à la Fondation du patrimoine Bourgogne - BP 25105 - 21051 DIJON.

Par Internet

► Faites votre don en ligne sur notre site internet sécurisé : www.fondation-patrimoine.org/56898

Ou

► Flashez ce QR code à l'aide de votre smartphone et faites immédiatement un don pour ce projet.

(L'installation d'une application QR codes gratuite, est requise)

**Présentation de la Fondation du patrimoine**

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique en 1997, la Fondation du patrimoine est devenue un **partenaire reconnu** de l'engagement culturel local et un moteur efficace du développement économique de nos communes. Elle a pour but essentiel de **sauvegarder et valoriser le patrimoine** rural non protégé : Maisons, églises, ponts, lavoirs, moulins, bateau, patrimoine industriel, mobilier, patrimoine naturel, maritime....

Aux côtés de l'État et des principaux acteurs du secteur, **elle aide les propriétaires publics et associatifs à financer leurs projets**. Elle permet aux propriétaires privés de défiscaliser tout ou partie de leurs travaux, et mobilise le **mécénat d'entreprise**.

Un récent contrôle de la cour des comptes, définit la Fondation du patrimoine comme un **organisme à la gestion économique rigoureuse**, hybride, mi-public, mi-privé. Elle est maintenant chargée, à l'échelle nationale, de la mission d'**intérêt général** de préservation active du patrimoine non protégé.

La Fondation du patrimoine dispose d'une **organisation décentralisée** à l'échelle régionale, départementale et locale. Guy Bédel dirige la **délégation régionale Bourgogne Franche Comté**, composée de 28 délégués départementaux et de pays tous bénévoles, il est assisté de trois chargés de mission, tous trois salariés.